

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 12 Février 2021

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	10

L'an deux mille vingt et un le 12 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer « Le Clos » sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
WALLERICH Alain
IMMER Alain
GUINDT Philippe

REUTER Olivier
THILL Celine
OGER Isabelle
MENEHIN Gaël

VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

DEBAILLEUL Delphine
SIVEC Jean

MARQUET Bénédicte
BRUN Jérôme

PEREIRA Julien

Procuration de BRUN Jérôme à GUINDT Philippe
Procuration de DEBAILLEUL Delphine à GAILLOT Philippe

Procuration de MARQUET Bénédicte à MENEHIN Gaël
Procuration de SIVEC Jean à IMMER Alain

Monsieur MENEHIN Gaël est élu secrétaire de séance.

Objet : 2021 - 541 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif.

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -118 844.82 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 145 620.00 €

Soldes d'exécution :

- Excédent – 001 de la section de d'investissement : 112 213.86 €

- Excédent – 002 de la section de fonctionnement : 29 331.95 €

Restes à réaliser :

- En dépense 0.00 €

- En recette 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 6 630.96 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat au compte :

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) pour 168 320.99 €

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 6 630.96 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 19 Février 2021

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19 février 2021

Le Maire,